

République française

Département de la Somme



## VILLE DE CAMON

Réservation de stationnement et occupation de l'espace public  
16 ter Place du Général Leclerc

### **Le Maire de la Ville de CAMON,**

Vu les Articles L 2213-1 à 2213-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 610-5 du code pénal,

Vu le Code de la route, article R411-1 0 r411-32,

Vu la demande de Madame Tack Emilie, domiciliée 103 rue Henri Barbusse à Camon, de réservation des deux places de stationnement devant le 16 Ter Place du Général Leclerc pour un déblaiement de gravas à l'aide d'un véhicule et d'une remorque,

Considérant ce fait, il convient de lui réserver les places de stationnement afin de permettre le bon déroulement des travaux sans occasionner de gêne sur la voie de circulation.

### ARRETE

Article 1 : Du lundi 3 mars 2025 au dimanche 16 mars 2025, les 2 places de stationnement situées devant le n° 16 Ter Place du Général Leclerc seront réservées pour un véhicule et une remorque à l'occasion des travaux à ladite adresse.

Article 2 : La libre circulation des piétons ne devra cependant pas être gênée.

Article 3 : les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur. Une mise en fourrière pourra être prescrite le cas échéant.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 5 : Monsieur le Maire de CAMON, Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale de la Somme, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont :

#### **Ampliation sera adressée à :**

- Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police nationale de la Somme,
- Monsieur le Préfet de la Somme,
- La Police Municipale,
- Monsieur DUPUIS Hubert, adjoint à la voirie.

Fait à CAMON, le 26 février 2025

Le Maire,  
Jean-Claude RENAUX

AR n°2025-02-007

